

M. REMY rappelle qu'à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 2 septembre 1982, une enquête géologique relative à l'agrandissement du cimetière avait été réalisée par Monsieur BOULY, Hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département de Meurthe-et-Moselle.

Le rapport géologique y afférent avait été transmis à M. le Maire le 14 novembre 1983 et donnait un avis favorable au projet, sous réserve du comblement de tous les puits situés à moins de 100 mètres en aval du projet.

A la suite de quoi, l'Assemblée Municipale décidait de confier au Cabinet AGORA-LORRAINE la réorganisation et la réalisation du projet d'extension du cimetière.

Un premier projet avait été proposé par AGORA, et modifié après examen en Commission. C'est donc le projet définitif qui est aujourd'hui soumis au Conseil Municipal.

Le rapport explicatif fourni par AGORA prévoit 400 emplacements qui pourront accueillir d'une à trois personnes, réparti comme suit :

- 150 tombes à une place (concession simple)
- 150 tombes à deux places
- 100 tombes à trois places

Il y aura donc la possibilité d'effectuer 900 inhumations, ce qui donne, à raison de 30 inhumations annuelles, une capacité de 30 ans. Ainsi si l'on donne comme objectif une durée de rotation trentenaire, le nouveau cimetière devrait pourvoir aux besoins.

L'estimatif sommaire a été évalué à 1 150 000 F HT, décomposé comme suit :

- Voirie	710 000 F HT
- Réseaux eaux pluviales (y compris raccordement)	260 000 F HT
- Espaces verts	60 000 F HT
- Démontage palplanches	30 000 F HT
- Clôture végétale et grillage	50 000 F HT
- Portail entrée sud	10 000 F HT
- Rue du Cimetière	30 000 F HT

L'aménagement pourra s'effectuer quartier par quartier, avec une première tranche qui comprendrait la clôture, la voie de liaison entre les deux cimetières, après démontage des palplanches, partie des deux cours et des espaces verts.

Des crédits d'étude ont déjà été inscrits pour partie dans les budgets précédents, et un emprunt de 440 000 Frs a été contracté en 1983 pour l'aménagement du cimetière.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme l'adoption du projet d'extension du cimetière communal sur les parcelles A 862, 863, 872, 873, 874, 1009, 1010, 876, 877, 878, 879, 880, 896, 897 et 898.

- décide la réalisation des travaux en quatre tranches, dont une première tranche de 300 000 F HT, décomposée comme suit :

- . Clôture végétale et grillage,
- . Portails Nord et Sud,
- . Courts et voies figurant sur le plan,
- . Assainissement de ces parties et raccordement au réseau public,
- . Espaces verts.